

Avis d'une demande de dérogations mineures au Règlement 2001-L-440 sur le lotissement

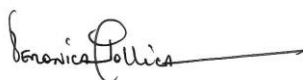
Avis public est donné que, lors de sa séance qui aura lieu le 10 octobre 2023 à 19 h 30, au 300, rue Saint-Charles Ouest, le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil statuera sur la demande de dérogations mineures suivante :

Permettre aux 1645-1647, rue Saint-Pierre, un lot occupé par une habitation bifamiliale de structure isolée avec :

- une superficie minimale de 355 mètres carrés au lieu de 372 mètres carrés;
- un frontage minimum de 12,16 mètres au lieu de 13,70 mètres.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre à propos de cette demande, par le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil, lors de ladite séance.

Longueuil, le 21 septembre 2023.



Véronica Mollica
Secrétaire du conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil